



**DLR : PLUS DE  
1 000 ADHÉRENTS,  
70% DU MARCHÉ**

La Fédération a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de construction et de manutention et syndicats affiliés ACIM, FNAR, UFL et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises, tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.

**LE KIT DU LOUEUR ÉVOLUE...  
DLR présente la nouvelle version 2023**

**UN DOCUMENT STRUCTURANT POUR LA  
PROFESSIONNALISATION  
DE LA FILIÈRE LOCATION DE MATERIELS**

Fin 2018, DLR a édité le "Kit opérationnel du loueur", document d'une centaine de pages qui propose un ensemble de fiches de travail regroupées sous quatre grands thèmes :

- le parc matériels,
- les procédures commerciales et tarifaires,
- les procédures opérationnelles en agence,
- les procédures administratives opérationnelles.

Les différents thèmes repris dans ce kit opérationnel sont des règles de bonnes pratiques et de bon sens, destinées à aider les entreprises de la profession, à les guider vers une excellence opérationnelle et... une meilleure rentabilité.

Il s'agit de simples recommandations (aucune obligation, chaque entreprise reste parfaitement libre de ses choix de mise en œuvre), chacun y puisant selon ses besoins...

Déjà enrichie, à la suite des sessions de formation "Kit du loueur", en 2020 d'une foire aux questions - FAQ et en 2021 des conditions générales de location pour les clients particuliers, cette nouvelle mise à jour du document est multiple :

- dépoussiérage général, mise à jour des données marché et de la FAQ,
- attention particulière à porter au calcul du ROI (compte tenu de l'envolée des prix des matériels, un mix doit en effet être fait entre le prix de nouveaux matériels et le parc existant).

Parmi les nouveautés, outre la couverture du document et un accès direct aux différents thèmes via le sommaire, le kit intègre désormais :

- le récent indice de coût de revient de la location,
- le certificat de conformité occasion,
- un focus sur le Label SE+ et sur la RSE,
- de nouvelles fiches départ/retour (matériels à énergie électrique),
- ainsi que quelques rappels sur les vols de machines et la géolocalisation.